

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20 h

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

45. Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2026

Maïlys GUILBERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire donne le résultat du concours des maisons fleuries et des potagers 2026

Les Maisons Fleuries 2026	
M.et Mme HERVIEU	1 ^{er}
M. et Mme GASCOIN	2 ^{ème}
Mme PREVEL	3 ^{ème}
M. et Mme VINCENT Mme GOULET M. et Mme LECONTE M. et Mme GEFFROY M. et Mme LAUMONIER M. et Mme JAUME M. et Mme BASBOIS	Du 4 ^{ème} au dernier

POTAGERS 2026	
M. et Mme VINCENT	1 ^{er}
M. et Mme GASCOIN	2 ^{ème}
M. et Mme GEFFROY	3 ^{ème}
M. et Mme LECONTE Mme CAUVIN Mme PREVEL M. et Mme BASBOIS	Du 4 ^{ème} au dernier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Délibération n°2026/09/28/45 du 28 septembre 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Il propose de remettre à tous les participants un bon d'achat d'une valeur différente par rapport à leur classement à utiliser au CAT « Le Bellaie » à Mesnil-Clinchamps.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

1er prix : bon d'achat de 75,00 €
 2ème prix : bon d'achat de 50,00 €
 3ème prix : bon d'achat de 35,00 €
 4ème prix et suivants : bon d'achat de 15,00 €

POTAGERS

1er prix : bon d'achat de 75,00 €
 2ème prix : bon d'achat de 50,00 €
 3ème prix : bon d'achat de 35,00 €
 4ème prix et suivants : bon d'achat de 15,00 €

Un bouquet de fleurs d'une valeur de 15 € sera offert aux membres du jury.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de Truttemer le Grand du 25 août 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal du 17 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces différents prix,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	07
Vote Pour	47	07
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006/45-014

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

✓ Certifié par * youtrust

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Delibération n°2026/09/28/45 du 28 septembre 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHELAND Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261006-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/45 du 28 septembre 2026 à 20 h

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Mailys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/45 du 28 septembre 2026 à 20 h